Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260429-20260332-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 29 Avril 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026	
Date de la convocation : 21 avril 2026 Date d'affichage : 21 avril 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 17 **Nombre de votants** : 17
L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, Mrs VINCENT, MESLE, JOUIN, BOULMER, LOUAPRE, ROUSSELON, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mr Vincent FERRIERES	**Absents** : **Absents excusés :** Mme Hélène KARP, Mr Ronan RIBOUCHON **Pouvoir** :

➢ 2026-033/DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DELEGUES AUX SYNDICATS MIXTES ET ORGANISMES EXTERIEURS

1) REPRESENTANT COMMUNAL AU SEIN DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION ILLE ET ILLET (CLIC)

Le CLIC est un service social qui assure les missions d'accueil, information, orientation, de conseil et de coordination auprès de personnes âgées, des personnes en situation de handicap et à leur entourage sur les questions en lien avec la perte d'autonomie.

Etant membre de droit de l'assemblée générale, la commune de Gahard peut désigner un représentant au sein des instances du CLIC.

Madame Bérangère CAUQUIL se propose afin d'être déléguée de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Bérangère, déléguée de la commune auprès du CLIC.

2) DEFENSE ET PROTECTION CIVILE/DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de nommé l'élu en charge de la sécurité civile désigné comme "correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Stéphane GRELIER, correspondant Incendie et secours pour la commune de GAHARD.

3) DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'ASSOCIATION ACSE175

Créée en 1993, l'Association Cantonale Solidarité Emploi 175 (ACSE 175) est une structure d'insertion par l'activité économique. La commune de GAHARD sollicite ponctuellement cette association pour pallier des absences du personnel communal.

Monsieur Vincent FERRIERES se propose afin d'être délégué de la commune.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Vincent FERRIERES, délégué de la commune auprès de l'association ACSE175.

4) DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'ASSOCIATION ILLE ET DEVELOPPEMENT

L'association ILLE ET DEVELOPPEMENT met en place des chantiers d'insertion favorisant l'insertion par l'activité économique de personnes connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
Monsieur Vincent FERRIERES se propose afin d'être déléguée titulaire de la commune.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260429-20260332-DE

Madame Marie LAVRILLOUX se propose afin d'être déléguée suppléante de la commune.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Vincent FERRIERES, délégué titulaire et Madame Marie LAVRILLOUX, déléguée suppléante de la commune auprès de l'association ILLE ET DEVELOPPEMENT.

5) DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'OFFICE COMMUNAUTAIRE DES SPORTS DU PAYS D'AUBIGNE ET DE CHEVAIGNE (OCSPAC)

L'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné soutient l'activité des clubs sportifs et aide au développement des associations sportives et de loisirs de la Communauté de Communes. Il s'adresse à différents publics, du plus jeune au plus senior des habitants. Il organise également des animations "tickets sports" qui servent de passerelle entre les jeunes de nos communes et le milieu sportif.

Madame Lucie RUFFAULT, se propose afin d'être déléguée titulaire de la commune.
Monsieur Hugo ROUSSELON se propose afin d'être délégué suppléant de la commune.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Lucie RUFFAULT, déléguée titulaire et Monsieur Hugo ROUSSELON, délégué suppléant de la commune auprès de l'OCSPAC.

6) DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE l'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES (ALEC)

Monsieur le Maire expose :

L'ALEC du Pays de Rennes, qui a entre autres objectifs, d'aider les communes à mieux maîtriser leurs consommations énergétiques, a développé le Conseil Energie Partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un "conseiller énergie" pour les communes adhérentes à l'association.

Les tâches d'un conseiller énergie sont multiples :

- Le suivi des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine public et la restitution sous forme de bilans et tableaux de bord,
- L'accompagnement de la commune dans la détermination des priorités d'actions,
- La réalisation d'actions techniques et pédagogiques permettant des d'économies d'énergies et d'eau,
- Le contrôle des interventions effectuées et l'évaluation des résultats obtenus.
- L'accompagnement à l'obtention d'aides financières

Le Pays de Rennes, Rennes Métropole, le Val d'Ille Aubigné, Pays Chateaugiron Communauté, Liffré-Cormier Communauté et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la région Bretagne, conscients des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de cette démarche, apportent un soutien technique et financier à ce dispositif.

Pour bénéficier du service Conseil en Energie Partagé, la commune a conventionné jusqu'au 31 décembre 2027 avec l'association ALEC du Pays de Rennes, en s'acquittant du règlement de la cotisation dont le montant est défini chaque année par l'Assemblée Générale de l'ALEC du Pays de Rennes. (Pour information, son montant est de 0€11/hab. pour l'année 2025)

La commune de Gahard peut désigner un délégué pour représenter la commune auprès de l'ALEC.

Monsieur Bruno VINCENT se propose afin d'être déléguée de la commune.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne monsieur Bruno VINCENT, délégué de la commune auprès de l'ALEC.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX